



GUIDE DES LOISIRS NAUTIQUES

en eau douce —

Votre première sécurité sur l'eau,
c'est la prudence.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Les conseils de prudence en eau douce aux navigateurs



1 Avant de partir vérifiez...

La météo

Consultez toujours les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie : le vent et les conditions de navigation ou de baignade peuvent évoluer rapidement !

→ Météo-France 32 50 ou 08 92 68 02 XX, XX = numéro du département (0,34€/min.) ou www.meteo.fr

Les courants

Renseignez-vous sur les courants dans votre zone de navigation et sur les risques qu'ils entraînent.

→ services de navigation
→ offices de tourisme
→ mairies

Votre matériel

Veillez à ce que tout votre matériel de sécurité soit en bon état et adapté à votre activité nautique. En bateau, partez toujours avec le plein de carburant et un gilet de sauvetage pour chacun.

Vos connaissances

Apprenez les éléments clés de la pratique de votre activité avec des enseignants diplômés ; vérifiez régulièrement votre niveau de compétences. Prenez connaissance des réglementations locales (arrêtés préfectoraux), et des consignes des clubs sportifs ou associations.

→ clubs agréés ou affiliés à une fédération sportive



Prévenez toujours un proche avant de partir (même pour aller nager). Indiquez-lui votre zone de navigation et votre heure approximative de retour.

2 Pendant votre activité respectez...

Les règles de pratique

Chaque sport a ses règles : les respecter, c'est garantir la sécurité et faciliter la cohabitation entre tous.

Votre environnement

Les rivières, lacs et canaux sont des espaces naturels que nous partageons : protégez-les en respectant l'environnement.

→ www.ecologie.gouv.fr

MARQUES DE BALISAGE

Elles sont flottantes ou fixes, parfois lumineuses



Côté rive droite



Côté rive gauche



Bifurcation de chenal

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Obligation



Direction obligatoire



Vitesse limitée à 6 km/h



S'arrêter dans certaines conditions



Observer une vigilance particulière



Côté du chenal vers lequel se diriger



Côté du chenal à tenir



Croiser le chenal vers bâbord / tribord



Interdiction



Interdiction de passer



Dépassement interdit



Croisement et dépassement interdits



Amarrage interdit



Stationnement interdit



Ancrage interdit



Virement interdit



Interdiction de créer des remous

“Chaque pratique a ses règles”

Indications



Stationnement autorisé



Amarrage autorisé



Rencontre de voie affluente



Rencontre de voie prioritaire



Fin d'interdiction



Câble électrique

Restrictions



Hauteur limitée



Le chenal est éloigné de la rive droite ou gauche (en mètres)



Profondeur limitée



Les activités nautiques pratiquées sur les fleuves, les canaux, les plans d'eau ou les rivières sont multiples et présentent chacune des risques plus ou moins faciles à appréhender.



Pour votre sécurité et celles des autres navigateurs, soyez attentifs et respectez les zones réservées aux pratiques sportives (voile, canoë-kayak), les limitations de vitesse et la signalisation. La baignade est interdite dans les canaux et rivières navigables.

RIVIÈRES ET EAU VIVE : RAFTING / CANOË-KAYAK / BAIGNADE

“Pour affronter l'eau vive, protégez-vous.”



1 Les précautions nécessaires

Vérifiez les autorisations et les heures de lâchers d'eau des barrages.

Renseignez-vous sur la météo : les orages et le vent peuvent être dangereux.

Consultez un topo-guide récent de la rivière, mémorisez les points de repère et les passages difficiles. Si possible, faites une reconnaissance à pied.

Assurez-vous que votre niveau et celui de vos coéquipiers sont suffisants pour la classe de la rivière.

Ne partez pas sans avoir suffisamment bu (eau, boissons sucrées...) : même dans l'eau, on se déshydrate très rapidement !

Gérez votre résistance physique pour éviter les coups de fatigue en milieu ou fin de parcours.

→ fédération française de canoë-kayak
www.ffck.org

→ mairies

Ne jamais vous approcher ni par l'aval, ni par l'amont, des barrages, vannes ou porte d'écluse. Un mouvement d'eau d'apparence anodine, appelé “rappel”, peut s'avérer mortel, en vous coincant sous la chute d'eau”.

2 L'équipement indispensable

Un gilet de sécurité homologué (normalisation CE).

Un casque en cas de chute, et pour vous protéger des branches d'arbres ou des chocs entre coéquipiers.

Une combinaison en néoprène de 3 à 4 mm d'épaisseur, couvrant les jambes et le tronc.

Des chaussures antidérapantes ou des bottillons d'eau vive.

Une pagaie supplémentaire à bord des rafts.

Des provisions pour éviter les fringales (par exemple barres de céréales ou fruits secs).

3 La descente avec prudence

Restez à une bonne distance des autres nageurs, kayaks et rafts : les styles de navigation diffèrent et vous ne saurez pas forcément anticiper les déplacements.



N'effectuez jamais une descente sans un encadrement qualifié reconnu par les fédérations.



4 Quelle rivière, quelles difficultés ?

■ Naviguez ■ Attention ■ Interdiction

CLASSE*	NAVIGATION	COURS DE LA RIVIÈRE ET DIFFICULTÉ
CLASSE I	facile	cours réguliers, vagues régulières, petits remous, obstacles simples
CLASSE II	moyennement difficile (passage libre)	cours irréguliers, vagues irrégulières, remous moyens, faibles tourbillons et rapides, obstacles simples dans le courant, petits seuils
CLASSE III	difficile (passage visible)	vagues hautes irrégulières, gros remous, tourbillons et rapides, blocs de roche, petites chutes, obstacles divers dans le courant
CLASSE IV	très difficile (passage non visible d'avance, reconnaissance utile)	grosses vagues continues, rouleaux puissants et rapides, roches obstruant le courant, chutes plus élevées avec rappels
CLASSE V	extrêmement difficile (reconnaissance inévitable)	vagues, tourbillons, rapides à l'extrême, passages étroits, chutes très élevées avec entrées et sorties difficiles
CLASSE VI	navigation impossible	grands risques

*pour les loisirs nautiques

La baignade

Avant d'entrer dans l'eau, vérifiez que la baignade est autorisée.

Dans les zones non surveillées, organisez votre propre sécurité : ne vous baignez pas seul(e).

Surveillez vos proches et vos enfants dans l'eau.

Évitez les berges abruptes ou glissantes qui peuvent provoquer des chutes ou vous empêcher de sortir de l'eau.

Entrez dans l'eau progressivement afin d'éviter hydrocution ou malaise.

→ pour en savoir plus : consultez le dépliant "Risques de noyade" édité par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).
www.inpes.sante.fr

LACS ET PLANS D'EAU

“Vérifiez votre équipement.”



Amateurs de glisse, renseignez-vous !

Sur les prévisions météo pour la journée et particulièrement sur la force du vent.

Sur les zones de navigation propres à votre sport.

- clubs agréés
- postes de secours / affichage

Voile et planche à voile

Un gilet de sauvetage pour chaque personne est essentiel.

Tous les points du gréement doivent être contrôlés : faites-vous aider si besoin par des professionnels.

Le matériel de sécurité doit être à bord. Il est régleménté et précis en fonction des pratiques nautiques.

Restez vigilant et adaptez votre navigation en fonction de votre environnement et de la météo.

- fédération française de voile www.ffvoile.org
- www.loisirsnautiques.equipement.gouv.fr

Scoter et ski nautique

Le certificat de capacité est obligatoire pour le pilote.

Portez toujours un gilet de sauvetage.

Respectez les chenaux autorisés, les zones réservées à la pratique et évitez de faire trop de bruit avec votre moteur.

- fédération française motonautique www.ffm-asso.net



Pensez à attacher solidement votre coupe-circuit au poignet.

Aviron

Prenez connaissance du plan du bassin et des règles de sécurité affichées dans le club.

Ne naviguez jamais la nuit.

- fédération française des sociétés d'aviron : www.avironfrance.asso.fr



En cas de difficulté : ne quittez jamais votre embarcation et ne tentez pas de rejoindre le rivage à la nage.

VOIES D'EAU : NAVIGATION FLUVIALE

“Plaisance ne signifie pas insouciance !”

1 Respectez les obligations réglementaires

Le matériel de sécurité doit être vérifié avant de partir et le gilet de sauvetage est obligatoire.

Le titre de navigation est obligatoire pour les bateaux motorisés d'une puissance supérieure à 10 CV.

Un certificat de capacité de conduite est obligatoire (sauf pour les bateaux d'une longueur inférieure à 5 mètres et peu rapides et les bateaux de location de moins de 15 mètres sur certaines voies).

Permis : la réglementation va évoluer, pour en savoir plus, consultez le site : www.permisplaisance.equipement.gouv.fr

Les avis à la batellerie vous renseignent sur les conditions de navigation.

Les membres d'équipage : vérifiez sur la plaque signalétique le nombre maximal de personnes que votre bateau peut transporter. Dans tous les cas, un bateau de plaisance ne peut accueillir plus de 12 passagers. Pour tous les bateaux de plus de 15 mètres : deux membres d'équipage sont obligatoires.

→ services de navigation
→ voies navigables de France
www.vnf.fr



Si vous louez un bateau de moins de 15 mètres, le certificat de capacité n'est pas obligatoire mais une formation à la conduite doit vous être dispensée par le loueur. Vous naviguez alors sur des voies spécifiques.

2 Attention aux obstacles

Si un autre bateau vous dépasse, ralentissez pour faciliter sa manœuvre.

Restez attentif et vigilant : les fleuves navigables présentent des obstacles particuliers comme des barrages, des bouées, des ponts surbaissés, des vagues et remous liés aux rafales ou au passage des bateaux lourds...

À proximité des piles de pont, les courants et tourbillons sont particulièrement forts : empruntez la bonne arche, signalée par un panneau.



Prudence et vigilance à l'approche des barrages, des dérivations et des déversoirs.



3 Les priorités

Les bateaux de marchandises et les bateaux transportant des passagers sont prioritaires sur les bateaux de loisirs et de sport.

Si les deux bateaux sont de même type, celui qui va dans le sens du courant, "l'avalant", est prioritaire sur "le montant".

Les différents modes d'éclusement

Automatique

Ne stationnez pas sous la détection électronique, ne vous accrochez pas à la perche de déclenchement et ne marquez pas de temps d'arrêt dans les échelles d'écluses.

Manuel

Dans ce cas, la manœuvre doit être réalisée soit par l'éclusier, soit par le plaisancier, soit par les deux.

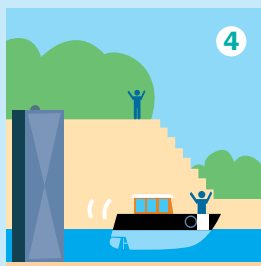
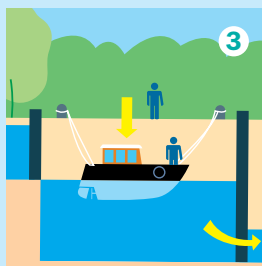
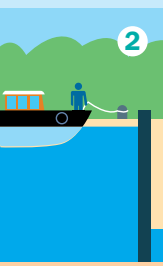
Le mode d'éclusement est toujours signalé : adaptez votre navigation et respectez les signes verbales ou écrites !



Comment franchir les

1 Aux abords de l'écluse : si les portes sont fermées, tenez-vous à une distance suffisante pour éviter les remous, laissez sortir les bateaux puis attendez que les portes soient totalement ouvertes pour avancer. Prévoyez de bonnes longueurs de cordage pour pallier les variations du niveau du plan d'eau.

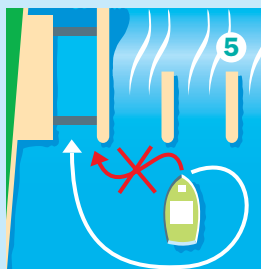
2/3 Dans l'écluse : fixez les amarres sur un bollard et réglez-les à la demande à la descente ou à la montée depuis le bateau. Ne vous amarrez pas à une péniche et n'utilisez pas votre moteur. Ne lâchez pas la manivelle avant d'avoir bloqué le cliquet de sécurité anti retour (6).



écluses ?

4 À la sortie de l'écluse : attendez la fin du cycle pour lâcher les amarres et respectez l'ordre de sortie selon la place des bateaux.

5 Dans le cas d'une écluse jumelée avec un barrage : ne vous approchez jamais du barrage et maintenez-vous sur la rive du côté de l'écluse. Si toutefois vous vous approchez involontairement du barrage : faites demi-tour pour remonter le courant.



Manivelle avec cliquet de sécurité anti retour.

Les numéros d'urgence en eau douce

18 Sapeurs pompiers, pour les premiers secours (à partir d'un poste fixe ou d'un portable).

ou **112** numéro d'urgence européen.

services de navigation (pour les voies navigables) :

→ Ouest	02 40 71 02 00
→ Nord-est	03 83 95 30 01
→ Nord Pas-de-Calais	03 20 15 49 70
→ Rhône Saône Méditerranée	04 72 56 59 00
→ Seine	01 40 58 29 99
→ Est	03 88 21 74 74
→ Sud-ouest	05 61 36 24 24

Où trouver plus d'informations ?

- www.loisirsnautiques.equipement.gouv.fr
(site de la campagne de sécurité des loisirs nautiques)
- www.mer.gouv.fr (rubrique loisirs)
- www.jeunesse-sports.gouv.fr
- www.vnf.fr
- fédérations sportives et clubs locaux
(listes auprès des offices de tourisme)



Avec le concours de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI)

Ne pas jeter sur la voie publique